

1 document - Publié le 17/02/2020

La ville de Sceaux et l'État ont signé le 6 février la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) sur les comptes 2020, 2021 et 2022 pour le budget principal de la Ville, en présence de Philippe Laurent, maire de Sceaux, et de Maïté Gabet, directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.



CP - Ville de Sceaux - Sceaux ville pilote pour l'expérimentation du CFU (136170 b.)

📄 TÉLÉCHARGER

Après être entrée dans l'expérimentation de la certification des comptes il y a trois ans, avec 24 autres collectivités françaises, la ville de Sceaux figure donc parmi les 80 collectivités expérimentatrices du CFU. Elle a participé pleinement au groupe de travail ayant réfléchi à sa mise en place. Pendant la période d'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2023, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi. Sa mise en place vise plusieurs objectifs : favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; améliorer la qualité des comptes ; simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

RÉNOVER LES FINANCES PUBLIQUES

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales. À terme, le CFU participera à un bloc d'information financière modernisé et cohérent composé d'un rapport sur le CFU, du CFU lui-même et des données ouvertes ("open data"). La mise en place du CFU ne remet pas en cause le principe de séparation de l'ordonnateur (compte administratif établi par la collectivité) et du comptable (compte de gestion produit par le comptable de la direction générale des finances publiques). Elle constitue une opportunité pour rénover et pour approfondir le travail partenarial entre ces deux acteurs.

> Contact presse : Antoine Hamon - Tél. : 01 41 13 32 60 – antoine.hamon@sceaux.fr



≡ RETOUR À L'ESPACE PRESSE





MAIRIE DE SCEAUX
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ LA MAIRIE RECRUTE
- ▶ DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA
- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION

STRATIS